



COMITE DEPARTEMENTAL
DE BASKET-BALL DE L'AVEYRON
5, rue Chirac – B.P. 311 – 12003 RODEZ Cedex
Tel : 05 65 78 54 66 – Fax : 05 65 78 55 01
E-mai : comitebasket.aveyron@wanadoo.fr

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DEMANDE DE CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE DATE **SENIORS - CADETS - CADETTES**

CATEGORIE : _____

Les Groupements Sportifs suivants _____ et _____

en plein accord, comme en font foi les signatures et les cachets apposés ci-dessous, désirent que la rencontre prévue pour la

journée du _____ à _____ sous le N° _____

ait lieu le _____ à _____ à _____ heures _____

Ils reconnaissent avoir pris connaissance des Articles et Règlements Sportifs Généraux des Championnats Départementaux de l'Aveyron relatifs à ces championnats et au Règlement financier.

Le Groupement Sportif _____ **DEMANDEUR** s'engage à verser au COMITE DE L'AVEYRON, les droits prescrits de **25 Euros**, si le délai de 21 jours francs, avant la date demandée, est expiré.

La présente demande doit être établie par le **GROUPEMENT DEMANDEUR**, puis adressée au **GROUPEMENT ADVERSE**, qui accepte ou refuse le changement et **RETOURNE** l'imprimé dans un délai de 8 jours au club **DEMANDEUR**.

En cas d'accord, le **GROUPEMENT DEMANDEUR** adresse **UN EXEMPLAIRE AU PRESIDENT DE LA C.D.A.M.C. et au SECRETARIAT DU COMITE**, dans les délais indiqués ci-dessus.

Les imprimés doivent comporter **DEUX SIGNATURES** et **DEUX DATES** sous peine de nullité.

GROUPEMENT DEMANDEUR	GROUPEMENT ADVERSE
Nom et qualité du demandeur	Nom et qualité du signataire
	ACCORD <input type="checkbox"/>
	REFUS <input type="checkbox"/>
	<i>Cochez la case correspondante)</i>
Date :	Date :

L'ATTENTION DES GROUPEMENTS SPORTIFS EST ATTIREE SUR LES DELAIS DE TRANSMISSION
LES CHANGEMENTS DOIVENT ETRE PREVUS 21 JOURS A L'AVANCE